

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'Examen BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité BANQUE est constitué comme suit pour la session 2020-09 :

Président

M. JOCELYN GRIVAUD
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

RECTOR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
ECONOMIE ET GESTION

Vice-président

M. XAVIER BOUTET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

Membre de l'enseignement

Mme NADINE BERGES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE
M. NORBERT GIMENEZ

SEP LYC POLYVALENT BEGLES BEGLES
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS
PRIVE HC ICFA-CFA BORDEAUX CEDEX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

M. JEAN-FRANCOIS URIARTE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

LP LEONARD DE VINCI BLANQUEFORT CEDEX
CONDUCTEURS ROUTIERS

Membre professionnel

M. MICHEL DOUENCE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Mme Caroline GIL

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BANQUE-CONSEILLER CLIENTELE

M. Thomas SELSCHOTTER

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE THERMIQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 20 octobre 2020

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

